

Le très hon. M. MACKENZIE: J'espère que nous n'aurons pas à attendre aussi longtemps. L'an dernier, l'honorable député se le rappelle, nous avons réservé un service, le service législatif, après avoir donné, comme je le fais ce soir, à l'opposition officielle et aux autres partis l'assurance que les lundis, mardis et mercredis au moment où la Chambre se formerait en comité des subsides ils seraient absolument libres de soulever toute question pouvant les intéresser. J'estime que cela répond à la situation.

M. BRACKEN: Dans ce cas, la question qui suit est absolument à propos. Le ministre veut-il me dire en quoi nous accélérerons la marche des travaux en mettant en délibération les crédits de seize plutôt que de quinze ministères? Je ne le vois pas du tout et j'aimerais être éclairé là-dessus.

Le très hon. M. MACKENZIE: Je suis ici depuis près de vingt ans et je sais par expérience qu'au cours de la dernière semaine ou des dix derniers jours de chaque session, le parti au pouvoir, quel qu'il soit, et j'ai siégé de ce côté-ci comme de l'autre, devient l'objet de vives critiques parce que l'étude des crédits n'est pas plus avancée. Je puis aussi assurer l'honorable député que la mesure ne s'inspire d'aucun motif inavouable. Si les honorables députés ne veulent pas mettre les crédits d'un autre ministère en délibération après ce soir, nous nous en tiendrons au *statu quo*.

M. BRACKEN: Vous n'avez cependant pas répondu à ma question.

M. POULIOT: Voici une question à laquelle on pourra répondre la prochaine fois qu'on abordera l'examen des crédits. L'an dernier, nous avons voté des sommes énormes en vue d'aider les anciens combattants. Nous avons adopté plusieurs lois, je n'en connais pas les chapitres, mais vous savez, monsieur le président, de quelles lois je veux parler. Je désire savoir, la prochaine fois que nous étudierons les crédits, combien de membres de l'Armée canadienne ont bénéficié des avantages prévus par les lois adoptées l'an dernier et combien de membres de toute autre armée, armée impériale ou autre, ont joui des memes avantages. Je veux savoir aussi dans quelle mesure les faveurs accordées . . .

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le crédit à l'étude est le n° 402, prévoyant l'octroi de \$544,000 à Sa Majesté à l'égard de l'administration du ministère des Transports.

M. POULIOT: Oui, je le sais.

Le très hon. M. MACKENZIE: Si la Chambre me permet de répondre sur-le-champ

à mon honorable ami, je me ferai un devoir de lui fournir ces renseignements dès que les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants seront mis en délibération. Ils ne le sont pas encore. Il s'agit pour l'instant du ministère des Transports.

M. POULIOT: La Chambre est présentement formée en comité et je n'exige pas une réponse ce soir. Je ne veux pas mettre le ministre au pied du mur.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre! Nous sommes au crédit relatif à l'administration du ministère des Transports.

Le très hon. M. MACKENZIE: Je propose que le crédit soit réservé.

M. BRACKEN: Puis-je savoir au juste ce que le ministre propose? Il demande de mettre en délibération les crédits d'un autre ministère, en ajoutant que les autres . . .

Le très hon. M. MACKENZIE: . . . resteront en suspens jusqu'à ce que nous ayons consulté les chefs des divers groupes de la Chambre.

M. BRACKEN: Je vous remercie beaucoup.

M. POULIOT: Il ne s'agit pas de crédits mais de cinéma, de projections animées.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

200. Administration, \$531,954.

M. TIMMINS: Quand le comité a levé la séance, hier soir, je traitais le sujet des recherches sur le cancer. Aussi, aimerais-je revenir brièvement sur cette question, ce soir. J'ai signalé qu'aucun poste des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de l'année courante, ne vise les recherches sur le cancer. Le ministre nous a dit, hier soir, que la lutte contre le cancer doit retenir toute notre attention, mais le Gouvernement ne s'en est pas préoccupé avant le mois de janvier 1947. Les seules recherches faites à ce sujet l'ont été par le Conseil national de recherches. Un document déposé par le ministère de la Santé nationale nous indique que, pendant onze ans, de 1935 à 1945 inclusivement, il n'a été affecté aux recherches qu'environ \$4,500. Or, durant la même période de temps, 142,000 personnes ont succombé au cancer. Autant que je sache, le Gouvernement n'a rien dépensé de plus à l'égard des recherches sur le cancer. La Caisse du jubilé d'argent du roi Georges V existe depuis douze ans et, comme l'a affirmé hier soir le ministre, le public y a souscrit \$490,000.